

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Nièvre
Commune de Toury sur Jour

Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal du 28 mars 2019

.....

L'An deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à Toury sur Jour en séance publique sous la Présidence de Madame Nicole ROBERT, le Maire.

Présents, Mesdames ROBERT Nicole, GAS Marie-Anne, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique et Messieurs SCHWARZ Roger, BAILLY David, SOTTY Yannick, de SEZE Charles Henri, GOZARD Laurent, de MAIGRET Geoffroy.

Absente, Madame VERDRU Marlène

Secrétaire de séance, Monsieur GOZARD Laurent

Date de la convocation : le 19 mars 2019

-
- Après lecture, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 février 2019 et appose ses signatures au registre.

I – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – budget lotissement –

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe lotissement 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : 108 505.62 €.

- dépenses et recettes de fonctionnement	:	64 654.16 €
- dépenses et recettes d'investissement	:	43 851.46 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (11 en exercice, 10 présents, 10 exprimés, 10 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP lotissement 2019 et apposent leurs signatures.

Délibération n°28-03/01

II- VOTE DES TAXES 2019

Madame Le Maire précise que notre produit prévisionnel attendu pour 2019, sans augmentation des taxes est de **73 181.00€**

Taxe d'habitation.....	26.03%
Taxe foncière bâti.....	17.22%
Taxe foncière non bâti.....	22.58%

Madame Le maire présente au Conseil Municipal sa proposition pour le produit attendu en 2019 .
Après en avoir délibéré, les membres souhaitent :

1. + 0.00 %

Un vote est proposé pour le choix de la proposition N° 1 soit + 0.00 % du produit attendu.

Après en avoir délibéré, Les membres du conseil Municipal à l'unanimité votent pour la proposition N° 1 (11 en exercice, 10 présents, 10 exprimés, 10 pour, 0 abstention et 0 contre)

Le produit attendu ne sera donc pas augmenté pour 2019.

Délibération n°28-03/02

III- VOTE INDEMNITE RECEVEUR 2019

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Considérant que la collectivité a bénéficié du concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Décide (11 en exercice, 10 présents, 10 exprimés, 9 pour, 0 abstention et 1 contre) :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 1% du budget,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée au Receveur Municipal pour la durée de ses fonctions,
- d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires, à Madame VITRE Ghislaine pour l'année 2019.

Délibération n°28-03/03

IV- VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Madame le Maire fait état des subventions suivantes et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur celles-ci :

65548.....	CAMOSINE	100€	6574....	BIBLIOTHEQUE	30€
	DIVERS	450€		COMITE DES FETES	600€
	FOURRIERE	150€		DIVERS	105€
	SIEEEN	800€		FNACA	50€
	SIGIS	800€		FOIRE DORNES	50€
	SITS DE DORNES	200€		MOULIN EVENTES	50€
				SAPEURS POMPIERS	100€
				HUILERIE REVEILLEE	50€
				SOUVENIR FRANÇAIS	65€
657362.....	C.C.A.S.	500€			

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres présents acceptent à l'unanimité d'allouer ces subventions pour l'année 2019.

Délibération n°28-03/04

**V- DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROJET DE
TERRITOIRE 2018 - 2020**

Exposé . Certains travaux prévus au budget primitif 2019 de la commune peuvent bénéficier du fond territorial du Département de 15 000 € dans le cadre du projet de territoire 2018-2020. Les projets de requalification du centre-bourg présentés sont répertoriés dans les tableaux suivants :

OPERATION REQUALIFICATION CENTRE-BOURG TOURY/JOUR AU 19 /03/19

VOLET CREATION LOGEMENT T3 DANS ANCIENNE GARDERIE					
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Montant	%
Electricité	5 790.57	6 369.63	DEPARTEMENT Fonds territoriaux	15 000.00	43
Menuiserie/isolation combles	5 735.20	6 308.72			
Plomberie/chauffage/sanitaires	7 131.50	7 131.50			
Couverture/isolation	15 627.40	17 190.14			
Divers (finitions/peinture/spots/rideaux/tringles)	250.00	275.00			
			AUTOFINANCEMENT	19 534.67	57
TOTAL	34 534.67	37 274.99	TOTAL	34 534.67	100

VOLET "ESPACES PUBLICS"					
DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Montant	%
Bibliothèque (transformation ancienne cantine)					
Maçonnerie	3 050.00	3 660.00	ETAT - DETR	16 314.00	60
Menuiserie	6 180.00	7 416.00			
Divers (finitions/peinture/tringles/spots/rideaux)	835.00	1 002.00			
Sous-total Bibliothèque	10 065.00	12 078.00	AUTOFINANCEMENT	10 941.00	40
Places Publiques					
Place terrain de pétanque	7 050.00	8 460.00			
Place de l'école	10 140.00	12 168.00			
Sous-total Places	17 190.00	20 628.00			
TOTAL	27 255.00	32 706.00	TOTAL	25 941.00	100

TOTAL OPERATION GLOBALE REQUALIFICATION	61 789.67
--	------------------

CALENDRIER	
Logement T. 3	1er trimestre 2019
Bibliothèque	2ème semestre 2019
Places	Début 2020

Décision . Le Conseil municipal, considérant que ces programmes rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de l'aide du Département de la Nièvre dans le cadre du projet de territoire 2018-2020 ; Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention .

- 1) De valider l'ensemble de ces travaux et ce plan de financement dans le cadre de l'opération de requalification centre bourg ;
- 2) De solliciter l'aide du Département de la Nièvre dans le cadre du projet de territoire 2018-2020 à hauteur de 15 000€ pour l'opération suivante :
 - Réhabilitation de l'ancienne garderie en logement communal : 34 534.67 € HT (1^{er} trimestre 2019)
- 3) D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 pour les travaux débutant 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2019.

Délibération n°28-03/05

VI- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – budget Commune –

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : 298 219.56 €.

- dépenses et recettes de fonctionnement	:	202 078.69 €
- dépenses et recettes d'investissement	:	96 140.87 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (11 en exercice, 10 présents, 10 exprimés, 10 pour, 0 abstention et 0 contre) d'approuver le BP 2019 et apposent leurs signatures.

Délibération n°28-03/06

VII – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Festival du Château Perché : 25 au 28 juillet 2019
- ✓ Travaux de l'office à suivre, organisation, logistique....
- ✓ Tempête : voir élagages
- ✓ Deux mariages à venir en juin
- ✓ Numérotation des maisons à étudier pour le futur
- ✓ Cyclotourisme à Chevenon le 30 mars 2019
- ✓ 26 mai : élections européennes, mise en place du planning de tenue du bureau de vote
- ✓ SYCTOM : très peu d'impayés, récupération des pneus possible
- ✓ SITS / SIGIS : Baisse des cotisations, 161 élèves au collège de Dornes, 18 hors secteur, changement de chauffage, isolation, vidéosurveillance
- ✓ Comité des fêtes : Méchoui le 29 juin et Cassoulet le 5 octobre
- ✓ Prochaine réunion en juin

La séance est levée à 20h50.